

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2017

---

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° I-CF618

présenté par  
M. Charles de Courson

-----

### ARTICLE 12

Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« 3° Les chevaux de course ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer les chevaux de course dans le calcul de l'assiette du nouvel impôt sur la fortune immobilière.

En effet, cet IFI devrait également intégrer les signes extérieurs de richesses.